

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre
(6.1.public) bureaux, services administratifs, enseignement

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006,
Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007

A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : SCI TOUR DE SUD 3984 06.07.11	Date de visite : 06/07/2011
Valable jusqu'au : 08/07/2021	Date du rapport : 08/07/2011
Nature de l'ERP : Bureaux	Diagnosticteur : BRIZINI Mehdi
Année de construction : 1989 à 2000	Signature :
Adresse : 13 rue Bourget 69009 LYON/9ÈME ARRONDISSEMENT	
☐ Bâtiment entier ☒ Partie de bâtiment (à préciser) : Surface utile : 852,03 m²	
Propriétaire :	Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom : SCI TOUR DE SUD	Nom :
Adresse : 13 rue Bourget 69009 LYON/9ÈME ARRONDISSEMENT	Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée : du 01/01/2010 au 31/12/2010

	Consommations en énergies finales (détail par usage en kWh _{EP})	Consommations en énergie primaire (détail par usage en kWh _{EP})	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
Eclairage			
Bureautique			
Chauffage	Gaz naturel 26570	26570	1 913,04 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 13558	13558	976,18 €
Refroidissement	Électrique 19404	50062,32	1 758,00 €
Ascenseur(s)			
Autres usages			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			215,17 €
TOTAL		90190,32	4 862,39 €

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages	
Consommation estimée : 105,85 kWh _{EP} /m².an		Estimation des émissions : 12,93 kg _{eqCO2} /m².an	
Bâtiment économe Bâtiment énergivore		Faible émission de GES Forte émission de GES	

C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : Béton banché	Système de chauffage : Chaudière collective gaz installée entre 1989 et 2000	Système de production d'ECS : Chaudière collective gaz installée entre 1989 et 2000
Toiture : Combles aménagés sous rampants en ardoises	Système de refroidissement : Ventilo-convecteurs	Système d'éclairage : Tubes néon
Menuiseries ou parois vitrées : Porte 1 Porte isolée Fenêtre 1 Métallique - Fenêtres avec du double vitrage 4/10/4		Système de ventilation : VMC classique modulée > 1983
Plancher bas : Aucun plancher bas déperditif		
Nombre d'occupants : < 300	Autre(s) équipement(s) consommant de l'énergie : Aucun	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant kWh _{EP} /m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public.
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie.
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiqué.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour / nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

Confort d'été

Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration

Commentaires :

Néant

LES TRAVAUX SONT A REALISER PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

WWW.LOGEMENT.GOUV.FR RUBRIQUE PERFORMANCE ENERGETIQUE

WWW.ADEME.FR

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet

NB EXPERTISE
7 rue Henri Dunant
69330 MEYZIEU
Tél : 04 72 37 40 38 - Fax 04 78 26 58 43
489 418 731 00035

Etablissement du rapport :

Fait à MEYZIEU le 08/07/2011

Cabinet : **NB Expertise**

Nom du responsable :

Nom du diagnostiqueur : **BRIZINI Mehdi**

Certification de compétence délivrée par : **VERITAS**

N° de certificat de qualification : **1759550**

Date d'obtention : **24/10/2007**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD**

N° de police : **4796661304**

Date de validité : **30/09/2011**